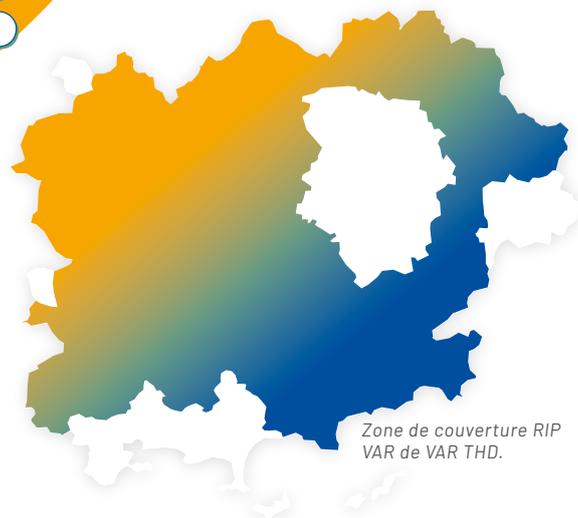


La fibre partout, pour tous.



La fibre pour :
PARTICULIER



Les acteurs :

Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I): À la demande d'un particulier, les Fournisseurs d'Accès Internet **raccordent le particulier** à partir des fibres mises en place sur le réseau de Var THD.

Var THD : Var THD est chargé de mettre à la disposition de chaque F.A.I les ressources nécessaires sur le réseau fibre pour que le raccordement final de votre logement puisse être réalisé. Dans certains cas, Var THD, à la demande du F.A.I, peut réaliser le raccordement final de votre logement.

Propriétaire : Vérifiez que votre logement est éligible à la fibre pour lancer les démarches de raccordement de votre logement.

[TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ ►](#)

Si vous êtes **propriétaire d'un logement dans un immeuble/lotissement**, vous devez **contacter le représentant de la copropriété** pour vous assurer que l'immeuble/lotissement est équipé de la fibre. Dans le cas contraire, vous pouvez demander que l'équipement et le raccordement à la fibre soient proposés à la prochaine Assemblée Générale de votre copropriété.

Les démarches :

Si votre logement est éligible à la fibre, la pastille de votre logement est verte sur la carte interactive de Var THD, vous devez contacter le F.A.I de votre choix, présent sur le réseau fibre de Var THD, afin de souscrire à un abonnement fibre.

Si votre logement n'est pas éligible, veuillez suivre ces démarches suivantes selon votre statut.

VOUS ÊTES LOCATAIRE

Vous disposez d'un « droit à la fibre optique »* qui garantit un accès au Très Haut Débit à tous les citoyens. **Votre propriétaire ne peut donc s'y opposer**, vous devez seulement l'informer que vous lancez les démarches pour être raccordé à la fibre optique.

*Cela est défini par le **Décret n°2009-53 du 15 janvier 2009**.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Si vous habitez dans une copropriété de moins de 4 logements :

Vous devez suivre la **procédure d'un logement individuel**.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Une fois votre copropriété éligible à la fibre, vous pouvez contacter le Fournisseur d'Accès Internet de votre choix, présent sur le réseau fibre de Var THD.

Si vous habitez dans une copropriété de 4 logements ou plus :

Votre propriétaire doit faire une demande pour que le projet de raccordement à la fibre soit présenté et voté en Assemblée Générale des copropriétaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une fois la copropriété raccordée au réseau fibre par Var THD, vous pouvez contacter le F.A.I de votre choix qui procédera au raccordement de votre logement au réseau fibre de Var THD.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Si vous habitez dans un logement individuel :

Vérifiez votre éligibilité sur **la carte interactive de Var THD**, afin de connaître la disponibilité de la fibre optique pour votre logement.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Dès que votre logement est éligible à la fibre, **choisissez et contactez** l'un des Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I) présents sur le réseau fibre de Var THD afin de souscrire à un abonnement fibre.

Retrouvez la liste des F.A.I disponibles sur le réseau fibre de Var THD.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Si vous habitez dans une copropriété :

Demandez au représentant de la copropriété pour mettre le sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec accusé de réception. L'assemblée vote pour le raccordement de la copropriété. Le **représentant de la copropriété signe une convention d'immeuble avec Var THD** qui ensuite installe la fibre dans la copropriété pour que chaque logement puisse être raccordé à la fibre.

VOUS CONSTRUISEZ UN NOUVEAU LOGEMENT

Depuis le 1^{er} octobre 2016, vous devez obligatoirement installer la fibre dans votre maison neuve, conformément au **Code de l'urbanisme article L332-15**.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Ainsi, avant le début de vos travaux, **il faudra réaliser une étude sur votre secteur pour connaître l'emplacement du PAR (Point d'Accès Réseau fibre)** le plus proche de chez vous, qui permettra de relier votre logement en domaine privé au reste du réseau sur le domaine public.

Var THD et son prestataire Orange mettent à disposition **un service pour faire vos demande de raccordement de votre maison**.

- Site Maison Individuelle.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET.

[SITE VAR THD ►](#)

[FOIRE AUX QUESTIONS ►](#)

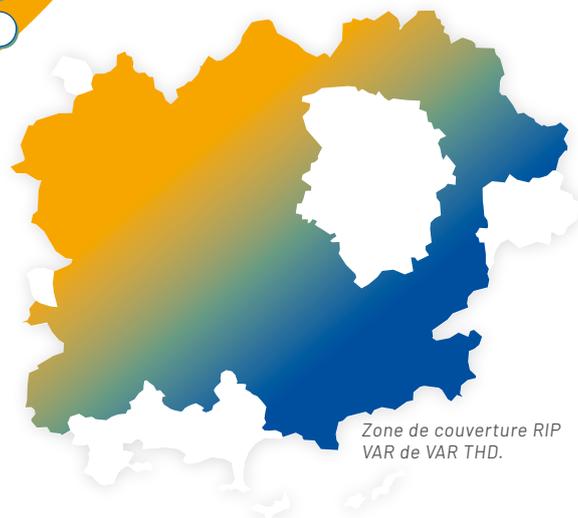
[NOUS CONTACTER ►](#)

SCANNEZ-MOI !



Retrouvez tous les liens utiles de ce document sur le QRcode.

La fibre partout, pour tous.



La fibre pour :
PARTICULIER



Pourquoi passer à la fibre ?

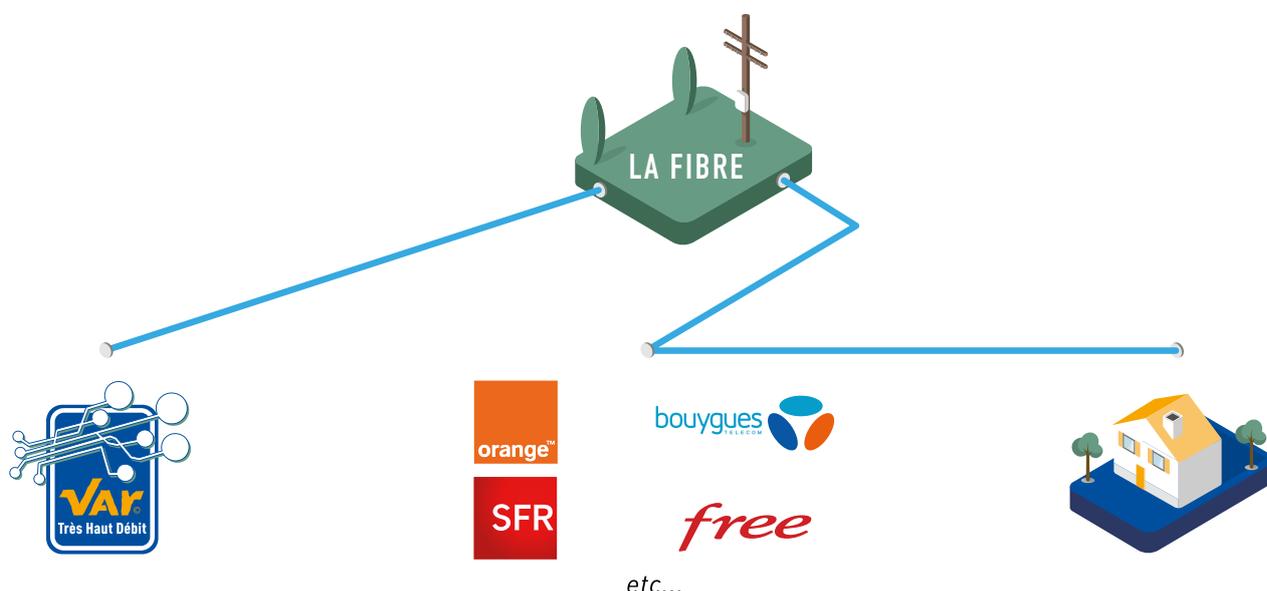
Profitez de tous les avantages de la fibre au quotidien :

- **Une vitesse de connexion accrue.**
- La possibilité de bénéficier d'un **accès à Internet** permettant de répondre aux usages croissants de tous.
- **Une stabilité de connexion** à internet de meilleure qualité par rapport au réseau cuivre car elle est moins sensible, par exemple, aux perturbations météorologiques.
- **L'utilisation simultanée de plusieurs équipements** à partir de sa connexion internet grâce aux débits élevés apportés par la fibre : smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions.
- **Meilleur confort d'usage** pour les jeux en ligne et les nouveaux services de télévision comme la 3D, la Haute Définition ou les services de Vidéo à la Demande (VOD).

Comment obtenir la fibre ?

La société **Var Très Haut Débit ne propose pas directement d'offres commerciales aux Varois**. Elle loue le **réseau qu'elle construit** et exploite **aux différents Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I)** qui sont, pour les plus connus, Bouygues, Free, Orange ou SFR.

Une fois le logement **«disponible à la commercialisation»**, les F.A.I ayant signé un contrat avec Var THD sont informés et peuvent proposer leurs services. Il suffit que **le résident**, comme pour l'ADSL, **prenne contact avec le Fournisseur d'Accès Internet choisi**.



Var THD construit le réseau fibre pour desservir votre logement

Les Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I) louent l'utilisation du réseau fibre de Var THD

Votre F.A.I vous relie au réseau fibre de Var THD

Comment être raccordé à la fibre :

1 TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Vérifiez **votre éligibilité sur la carte interactive de Var THD**, afin de connaître la disponibilité de la fibre optique pour votre logement. Dans l'outil d'éligibilité, vous devez **rentrer votre adresse complète**, puis cliquer sur la pastille représentant votre logement. **Cette pastille peut être de différentes couleurs en fonction de l'état** du déploiement de la fibre dans votre commune :

La pastille de votre logement est Jaune : ●

La fibre est en cours de déploiement. Les études de terrain sont en cours de réalisation, des techniciens relèvent les adresses et étudient la meilleure manière pour raccorder les logements.

La pastille de votre logement est Orange : ●

La fibre arrive dans votre quartier. Les travaux de déploiement sont en cours, l'armoire de rue pour desservir votre quartier est installée.

La pastille de votre logement est Bleue : ●

La fibre est prochainement disponible pour votre logement. Le déploiement est en cours de finalisation, des opérations de contrôle qualité ont lieu durant 1 à 3 mois selon la complexité du réseau.

La pastille de votre logement n'est pas située au bon endroit :

Accédez au formulaire de correction d'adresse.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

Aucune pastille n'apparaît à votre adresse :

Accédez au formulaire de création d'adresse.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

La pastille de votre logement est Verte : ●

La fibre est disponible pour votre logement.

2 CONTACTEZ LE F.A.I DE VOTRE CHOIX

Choisissez et contactez l'un des Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I) présents sur le réseau afin de souscrire à un abonnement fibre. **Retrouvez la liste des F.A.I disponibles** sur le réseau fibre de Var THD.

[CLIQUEZ-ICI ►](#)

3 RACCORDEZ VOTRE LOGEMENT

Après avoir convenu d'un **rendez-vous avec votre F.A.I, un technicien se rend chez vous pour procéder à l'installation de la fibre dans votre logement**. Cela peut durer entre 2 et 4h, en fonction du type d'installation (aérien ou souterrain). Le cheminement du câble de fibre optique est généralement identique à celui du cuivre. **Prévoyez d'être présent pendant toute la durée de l'intervention**. Une fois la prise de terminal optique installée dans votre logement à l'endroit de votre choix, le technicien paramètre votre box internet et teste son débit. Si tout est en ordre, l'installation est alors terminée.

[EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉSEAU FIBRE ►](#)



À savoir :

Même si votre logement est indiqué **« disponible à la commercialisation »** sur le réseau fibre de Var THD, il est **possible qu'il ne soit pas disponible** à la commercialisation **chez tous les Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I)**.

En effet, certains F.A.I auront pu faire le choix de ne pas mettre à disposition dans l'immédiat leurs services sur la zone d'implantation de votre logement.

Il est possible aussi que certains F.A.I n'aient pas fini l'installation de leurs équipements sur le réseau de Var THD. Tant que ces opérations ne sont pas terminées, les F.A.I concernés ne peuvent pas commercialiser leurs offres de service. **Les délais d'installation et de paramétrage des équipements dépendent des ressources et de l'organisation de chaque F.A.I.**

Même si votre logement est « disponible à la commercialisation » sur le réseau fibre de Var THD, il est préférable de vérifier **si votre logement est éligible aux services fibre du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix**.

[FOIRE AUX QUESTIONS ►](#)

[NOUS CONTACTER ►](#)

SCANNEZ-MOI !



Retrouvez tous les liens utiles de ce document sur le QR code.